



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION **Petite
Enfance**

06 29 12 02 48

6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS
@supapfsupetiteenfance @supapfsu.pe@gmail.com

Paris, le 2 mai 2023

Rapport de l'IGAS sur les conditions d'accueil dans les EAPE : un secteur en crise, des revendications légitimes !!

Suite au drame survenu en juillet 2022 à Lyon, le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées a missionné le 25 juillet 2022, l'Inspection Générale des Affaires Scolaires (IGAS), pour évaluer les processus et les mesures mis en œuvre afin de garantir la sécurité et la bienveillance des enfants accueillis en EAPE.

Un rapport alarmant

Après avoir mené l'enquête dans son périmètre défini (crèches collectives hors crèches familiales et jardins d'enfants), plusieurs axes se sont dégagés de cette mission portée par l'IGAS. C'est ainsi que sont mis en lumière, plusieurs revendications portées depuis de longue date par le SUPAP-FSU, tel que :

- Formations et analyse des pratiques : L'accès à la formation tout au long de la carrière des professionnel.les est un enjeu majeur de la qualité d'accueil des usagèr.es. Les temps de réflexion hors accueil des enfants sont indispensables, pour permettre aux professionnel.les de penser leurs pratiques.

- Les taux d'encadrement (1 professionnel. le pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel. le pour enfant ayant acquis la marche) ne sont pas adaptés. Il en va de même pour la taille des groupes d'enfants, qui sont inappropriés en vue des connaissances d'aujourd'hui du jeune enfant.

- Faire de la qualité d'accueil le point central du financement : En effet, le rapport pointe que «les modalités actuelles du financement des établisse-

ments ont une sensibilité faible à la question de la qualité et peuvent même lui être préjudiciable». Si la PSU est remise en cause dans le rapport de l'IGAS, la logique de remplissage des EAPE est également un facteur défavorable à une qualité d'accueil du jeune enfant.

- Pénibilités des métiers : le rapport aborde aussi l'absence de reconnaissance des pénibilités et les risques liés aux différents métiers du secteur de la petite enfance. Le manque d'attractivité de nos métiers est également dénoncé !

Ce rapport dresse un tableau alarmant du secteur de la petite enfance. Son contenu (mis en ligne sur notre blog) décrit le quotidien des professionnel.les de façon juste et réel au travers des divers témoignages recueillis.

Le SUPAP-FSU, au côté de l'intersyndicale DFPE, tout comme le collectif Pas de bébés à la consigne, **ne cesse de dénoncer les conditions de travail dégradées des professionnelles, ayant un impact direct sur la qualité d'accueil des jeunes usagèr.es.**

Une crise traversée également à la DFPE

La DFPE, au travers du mail du 13 avril se veut rassurante (en ligne sur notre blog), dans lequel elle aborde :

- Les projets : Des « projets de qualités et [un] engagement exceptionnel des professionnel.les », Mais à quel prix ? Les sous-effectifs criant dans les services engendrent fatigue, stress, épuisement psychique... autant de facteurs allant à l'encontre d'un accompagnement bienveillant. C'est bien souvent au détriment de la santé des agent.es ou de leur vie personnelle que cette qualité d'accueil se fait.

- Bienveillance : La DFPE se félicite des mesures -trop insuffisantes- qu'elle met en place au nom de la bienveillance. Mais pour le SUPAP-FSU, la notion de bienveillance ne peut s'appliquer à coup de baguette magique. S'il suffisait de référents bienveillance ou de webinaires de quelques heures pour que le secteur de la petite enfance soit bienveillant, cela se saurait. La DFPE met également en avant les formations continues pour favoriser des pratiques

bienveillantes. Mais rappelons que trop peu de places sont ouvertes chaque année, laissant des dizaines de collègues sur le carreau !! **Une fois de plus, il s'agit de la poudre aux yeux !!**

- Les sanctions disciplinaires : sont également prônées dans l'écrit de la DFPE, pour répondre aux gestes inadaptés que certaines professionnel.les pourraient avoir envers les usagè.res. Le SUPAP-FSU préconise une politique de prévention plutôt que de sanctions. En effet, nos conditions de travail dégradées sont le premier facteur de pratiques inadaptées. Notre employeur à l'obligation légale de nous donner un contexte de travail propice à l'exercice de nos missions.

La DFPE peut se rassurer et s'auto-féliciter en énumérant toutes les mesures qu'elle met en place pour essayer de garantir un accueil de qualité, il n'en est pas moins que les structures d'accueil municipales parisiennes n'échappent pas à la crise que traverse le secteur de la petite enfance...

Des revendications portées par le SUPAP-FSU

Le SUPAP-FSU reste mobilisé et continue de revendiquer un accueil de qualité pour le secteur de la petite enfance, avec :


- La prime Ségur pour tou.tes les professionnel.les du secteur de la petite enfance (prise en compte pour la retraite)
- Un accès à une formation diplômante pour tout.e agent.e qui en fait la demande dans un délai d'un an,
- Une baisse du taux d'encadrement, avec des normes répondant aux besoins des enfants en vu des connaissances que nous avons sur le jeune enfant,
- La reconnaissance des pénibilités de nos métiers, ainsi que l'expertise de nos métiers,
- L'arrêt au recours des sanctions disciplinaires à la DFPE,
- Racourcissement des délais dans un échelon,
- Mise en ASA de tout.tes les agent.es pour le pont le de l'Ascension, comme mesure de reconnaissance des efforts fournis par les personnels



SECTION
Petite
Enfance

Portable : **06.29.12.02.48**

@ supapfsu.pe@gmail.com

 @supapfsupetiteenfance

Blog : www.supap-fsu.org

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

